



COMMUNE
de
ROMANEL-SUR-LAUSANNE

PREAVIS MUNICIPAL

No 29/2019

au Conseil communal

* * *

**Achat d'un arrosage automatique pour les
terrains de football des Marais**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. INTRODUCTION

En 2018, ce ne sont pas moins de 4'170'000 litres d'eau qui sont utilisés par notre commune pour l'arrosage de nos terrains de football du Marais. Cette quantité importante représente la consommation journalière d'eau de près de 30'000 habitants de notre pays.

La Municipalité, consciente de ses responsabilités, et plus particulièrement de sa responsabilité écologique, a à cœur de réduire l'utilisation de cette ressource naturelle, sans pour autant péjorer la qualité reconnue de nos terrains de football. C'est pourquoi elle vous présente ci-après un projet d'achat destiné à un arrosage automatique de ces deux surfaces.

2. PROPOSITION D'ACHAT

Conformément à cette politique logique environnementale et de qualité de service, la Municipalité a porté au "Budget 2018" la somme de **CHF 43'000.--**, représentant l'arrosage automatique du terrain principal de football, que le Conseil communal a refusé par voie d'amendement.

Comme il est d'usage, plusieurs offres ont été demandées et remises aux membres de la Commission Technique chargée d'étudier cet objet. L'entreprise retenue sera choisie en fonction du prix de son offre et de l'aspect technique de la solution proposée.

2.1 INFORMATIONS, AVANTAGES ET COÛTS

Informations :

- La mise en place d'un tel système nécessite deux semaines de travaux pour nos deux terrains de football. La garantie usuelle de ce système est de deux ans. Pour autant que ces travaux soient acceptés, ils pourraient être effectués durant la pause estivale, sans préjudice le déroulement de la saison sportive. De plus, une synergie peut être envisagée avec les travaux prévus dans le Préavis municipal No 22/2018 Intitulé "Crédit de construction – Mesure PGEE No 4 : Secteur Les Marais – Etape 1".
- Les buses ne gênent en aucun cas le jeu. Ce sont des buses spécifiques qui sont recouvertes d'un gazon synthétique. Elles sont escamotables.
- Des communes proches de la nôtre, telles que Crissier, Renens, Epalinges, Lausanne, Saint-Sulpice, Ecublens, Lonay, Echichens, Echallens, Pully, Prilly et Cheseaux-sur-Lausanne, utilisent déjà l'arrosage automatique pour leurs terrains de football et en sont satisfaites.
- Les retours d'expérience des communes d'Aubonne et Renens nous permettent de confirmer que la durée de vie de ces installations est supérieure à 25 ans.

Avantages :

- Ce système permet aux propriétaires de nombreux terrains de bénéficier des avantages suivants :
 - économie d'eau importante (jusqu'à 40 %) : la répartition est meilleure, la quantité est optimisée et l'arrosage nocturne induit une évaporation faible;
 - économie de temps pour le personnel en charge de l'arrosage, en raison de l'automatisation;
 - possibilité d'arroser lorsque la demande en eau est faible, de par la programmation;
 - simplification de l'arrosage lorsqu'une partie du personnel est en vacances, durant les périodes estivales;
 - diminution des risques par la suppression des tuyaux sous pression (type "pompiers") se trouvant en surface;
 - amélioration de la qualité de la pelouse;
 - diminution des gênes pour les utilisateurs du terrain.

Coûts :

Si le coût de l'installation et son entretien représentent un engagement financier, il ne fait aucun doute que le retour sur investissement est rapide si l'on tient compte des heures effectuées par le personnel communal, du prix de l'eau et du renouvellement du matériel actuel.

En effet, l'année dernière, le Service des Travaux a passé 120 heures, en cinq mois, pour l'arrosage des terrains de football. Au taux horaire moyen admis de **CHF 50.--**, cela représente une charge annuelle de **CHF 6'000.--**. A ce sujet, il est important de noter que la période d'arrosage manuel des terrains, qui s'étend de mars à octobre, correspond à la période de surcharge de travail pour les collaborateurs de la voirie. En effet, ces derniers sont mis à forte contribution en période estivale. Dès lors, même si les **CHF 6'000.--** susmentionnés ne

peuvent pas totalement être considérés comme une économie financière, il n'en demeure pas moins qu'il s'agirait là d'une utilisation de nos ressources humaines bien plus efficiente.

De plus, la quantité d'eau utilisée pour l'arrosage en 2018 est de 4'170 m³, soit 4'170'000 litres. L'économie projetée, de l'ordre de 1'600'000 litres, peut être chiffrée à **CHF 3'000.--**.

Il y a également lieu de prendre en compte l'état du matériel utilisé actuellement et son renouvellement dans les prochaines années :

- canon d'arrosage :
 - acquisition en 2008
 - coût de remplacement : **CHF 7'000.--**
- conduites d'alimentation :
 - acquisition en 2008
 - coût de remplacement : **CHF 1'000.--**
- matériel d'appoint (pour l'arrosage des zones que l'arrosage actuel ne couvre pas)
 - acquisition en 2008
 - coût de remplacement : **CHF 1'500.--**

Compte tenu de l'investissement projeté (**CHF 72'000.--**) et de son entretien annuel (**CHF 1'000.--**), on peut donc raisonnablement considérer que cet investissement sera rentabilisé au plus tard après neuf ans d'exploitation. De plus, l'entretien du système pourrait être effectué par nos collaborateurs du Service des Travaux, dès la 3^e année d'exploitation, moyennant une formation adéquate sans coût additionnel. Ainsi, la rentabilité du système serait encore meilleure.

2.2 ELEMENTS COMPRIS DANS L'OFFRE ET MONTANTS

Description	Coûts CHF TTC
Matériel pour l'alimentation en eau de l'arrosage automatique	15'800.--
Arroseurs	15'200.--
Coffret de commande et programmation	7'300.--
Electrovannes et robinetterie	3'100.--
Montage et mise en service	12'000.--
Travaux de terrassement	15'000.--
Divers et imprévus	5'600.--
Total	<u>74'000.--</u>
Remise	-2'000.--
Total général TTC	<u>72'000.--</u>

3. FINANCEMENT

Cette dépense n'est pas prévue dans les comptes d'investissements du Budget 2019.

La Municipalité propose le financement par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles dans la limite du plafond d'endettement.

L'amortissement sera effectué sur une période maximum de 10 ans.

4. CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-sur-LAUSANNE

- vu le Préavis municipal No 29/2019 adopté en séance de Municipalité du 4 mars 2019 ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- ouï le rapport de la Commission technique ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

d é c i d e

- 1) d'accepter le Préavis municipal No 29/2019 tel que présenté ;
- 2) d'accorder le crédit de **CHF 72'000.--** TTC pour l'achat d'un système d'arrosage automatique pour les terrains de football des Marais ;
- 3) d'autoriser le financement de cette dépense par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles dans la limite du plafond d'endettement.
- 4) d'autoriser l'amortissement de cette dépense sur une durée maximale de **10 ans**.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

D. Crot

N. Pralong



Municipal en charge du dossier : M. Blaise Jaunin
 Syndic : M. Daniel Crot

Romanel-sur-Lausanne, le 27 mars 2019